

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale  
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires  
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 10 décembre 2020**  
**conférant un grade et un emploi d'officier commissionné**  
**servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : INTJ2030871A

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 modifié fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Guillaume **Souveton** est recruté au grade de capitaine (premier échelon - indice brut : 704) en qualité d'officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi d'expert en investigations numériques et en sciences des données, au pôle judiciaire de la gendarmerie nationale à Pontoise (95), pour une durée de cinq ans à compter du 31 décembre 2020.

**Article 2**

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

**Article 3**

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,*  
*directeur des personnels militaires*  
*de la gendarmerie nationale,*  
A. De Oliveira